

# MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE (MFP)

## AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/15/F/2017, POUR LA FOURNITURE DES SPECIALITES PHARMACEUTIQUES ET DES MEDICAMENTS GENERIQUES AUX PHARMACIES DE LA MUTUELLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication : le 6/02/ 2017

Date d'ouverture des offres : le 6/03/2017 à 10 h 00'

La Direction Générale de la MFP lance un Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture des spécialités pharmaceutiques et des médicaments génériques aux pharmacies de la MFP.

- 1. Objet :** La fourniture des spécialités pharmaceutiques et des médicaments génériques. Les spécialités techniques et les quantités sont précisées dans les annexes du DAO.
- 2. Financement :** Le marché est financé par la MFP sur le budget de l'exercice 2017 alloué à ses pharmacies.
- 3. Participation :** Elle est ouverte aux grossistes locaux éventuels et implique l'acceptation sans restriction ni réserve de toutes les clauses et conditions du présent Appel d'Offres.  
Pour qu'elle soit valable et prise en considération, toute offre doit être libellée conformément aux dispositions du présent avis Appel d'Offres.
- 4. Lieu de livraison :** Les fournitures sont livrées SIP Dépôt Pharmaceutique Central (DPC) de la MFP.
- 5. Maître de l'ouvrage :** L'Autorité contractante au nom duquel sera conclu le marché est la Mutuelle de la Fonction Publique.
- 6. Présentation des offres :** Elles seront placées dans une enveloppe portant clairement la mention : « **Offre pour la fourniture des spécialités pharmaceutiques et médicaments génériques à la MFP, à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture prévue le 06/03/2017 à 10 h 00' ».**

Chaque soumission devra comprendre 3 offres à savoir l'offre administrative, l'offre technique et l'offre financière. Les éléments constitutifs de chaque offre sont à consulter dans le DAO.

**7. Langue et nombre d'exemplaires :** Les offres en Français seront présentées en 4 exemplaires dont un original et 3 copies. L'exemplaire en original portera la mention « ORIGINAL ». Les copies sont signées de la même façon et portent la mention « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fait foi. La soumission ne contient ni rature ni surcharge, qui ne soient paraphées par le soumissionnaire ou son mandataire.

**8. Dépôt et ouverture des offres :** Elles devront parvenir à la Direction Générale de la MFP sise Boulevard du Japon n° 6486/A, B.P. 1784 Bujumbura au plus tard le 6/3/2017 à 10 h 00'. L'ouverture aura lieu le même jour à 10 h 00' dans la salle des réunions de la Direction Générale de la MFP. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui le souhaitent.

**9. Garantie bancaire de soumission :** Une caution de soumission de **quinze millions de francs burundais (15.000.000 FBU)** devra être constituée et remise avec l'offre du soumissionnaire. Son absence entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Elle sera saisie et réalisée en cas de désistement du soumissionnaire en défaut. Elle pourra revêtir la forme de garantie bancaire émise par une banque agréée et conformément au modèle y relatif en annexe 4.

Les autres détails relatifs au dossier d'Appel d'Offres sont à consulter au secrétariat de la Direction Générale de la MFP, sise Boulevard du Japon n° 6486/A.

Fait à Bujumbura, le 1<sup>er</sup> février 2017

LA DIRECTRICE GENERALE DE LA MUTUELLE

Mme Concilie NIBIGIRA.-

